

Vendredi 3 mai 2019

Contact : tél. 03 83 59 09 32 mail : lerlegales@estrepublikain.fr

ANNONCES LÉGALES 21

ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELLES

Les journaux « L'Est Républicain et Vosges Matin » sont officiellement habilités à publier les annonces légales et judiciaires pour les départements de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de Meuse, du Doubs, de Haute-Saône et du Territoire de Belfort.

Selon l'arrêté du 21 décembre 2017 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ; sur la base de la ligne de référence définie en millimètres à l'article 2, le prix du millimètre est 1,82€ HT pour l'année 2019.

Avis publics

Territoire de Belfort
Commune de Roppe

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Élaboration du plan local d'urbanisme

Par arrêté n° 26/2019 en date du 8 avril 2019, une enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Roppe, d'une durée de 31 jours, est prescrite du jeudi 2 mai à 9 h au samedi 1^{er} juin 2019 inclus à 12 h.

Au terme de la procédure, le projet d'élaboration du PLU sera approuvé par délibération du conseil municipal.
Le commissaire enquêteur est M. Christian PAGANESSI, en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable : sur Internet, à l'adresse suivante : www.roppe.fr, rubrique mairie, urbanisme, plan local d'urbanisme.

Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : mairie.roppe@wanadoo.fr. Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site susmentionné ;

- sur support papier, en mairie de Roppe, siège de l'enquête. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets nommés, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture de la mairie ;
- sur un poste informatique, en mairie de Roppe, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : lundi, mardi et jeudi de 11 h 30 à 12 h 15 et de 16 h 30 à 17 h 30 - mercredi de 10 h à 12 h 15 et de 14 h 30 à 17 h 30 - vendredi de 11 h 30 à 12 h 15 et samedi de 9 h à 11 h 30.

Le dossier d'enquête publique est constitué :
- du dossier de PLU, comprenant les cinq pièces suivantes : un rapport de présentation, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), un règlement et des annexes ;
- des autres pièces exigées par l'article R.123-8 du Code de l'environnement, notamment les avis des personnes publiques associées.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête des lapublication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : mairie de Roppe, 33, avenue De-Gaulle, 90380 Roppe, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de Roppe aux jours et horaires suivants :
- jeudi 2 mai 2019 de 9 h à 12 h ;
- mercredi 15 mai 2019 de 14 h à 17 h ;
- mardi 21 mai 2019 de 16 h à 19 h ;
- samedi 1^{er} juin 2019 de 9 h à 12 h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Roppe, aux jours et heures habituels d'ouverture, et en préfecture du Territoire de Belfort, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à M. Louis HELLMANN, maire de Roppe, 33, avenue De-Gaulle, 90380 Roppe, tél. 03.84.29.91.70, courriel : roppe.mairie@wanadoo.fr.

145890400

Département du Doubs
Communes d'Étupes, d'Éxincourt, de Taillecourt et d'Audincourt et de Seloncourt
Réseau de transport d'électricité
Centre développement et ingénierie de Nancy

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

relatif au renouvellement de la ligne à 63.000 volts Étupes-Seloncourt

Création d'une liaison souterraine à 63.000 volts (technique 90.000 volts) entre le poste d'Étupes et de Seloncourt

Réseau de Transport d'Électricité (RTE) tendra à la disposition du public un dossier présentant la création d'une liaison souterraine à 63 000 volts (technique 90 000 volts) entre le poste d'Étupes et de Seloncourt.

En application de l'article L. 323-3 du Code de l'énergie, une consultation du public sur le dossier de déclaration d'utilité publique est organisée dans la mairie des communes traversées par l'ouvrage, pendant une durée qui ne peut être inférieure à quinze jours, afin d'évaluer les attentes que le projet pourrait porter à la propriété privée.

Le dossier de demande de DUP, comportant notamment :
- un mémoire descriptif ;
- un plan de situation au 1/25.000^e ;
- un plan d'ensemble au 1/5.000^e ;
- copies types ;
sera déposé avec un registre en mairie des communes d'Étupes, d'Éxincourt, de Taillecourt et d'Audincourt et de Seloncourt du 29 avril au 15 mai 2019 inclus soit 15 jours consécutifs. Il sera consultable aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre ou les formuler par écrit à RTE et déposer le pli en mairie d'Étupes, d'Éxincourt, de Taillecourt, d'Audincourt et de Seloncourt.
RTE dressera le bilan de la consultation du public qui sera adressé à la sous-préfecture de Montbéliard en vue de l'obtention de la déclaration d'utilité publique de l'ouvrage à construire.

14489000

Département du Territoire de Belfort
Commune de Roppe

AVIS DE MISE À ENQUÊTE PUBLIQUE de la révision du zonage d'assainissement

En application des dispositions de l'arrêté de M. le Président de Grand Belfort Communauté d'Agglomération n° 190069 du 4 avril 2019, la révision du zonage d'assainissement de la commune de Roppe sera soumise à enquête publique durant 31 jours consécutifs, du 2 mai 2019 à 9 h au 1^{er} juin 2019 à 12 h.

M. Christian PAGANESSI est désigné commissaire enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- lors de la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier, des informations se rapportant au projet et consigner ses observations sur le registre d'enquête tenu à sa disposition à la mairie de Roppe ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : mairie de Roppe, 33, avenue de-Gaulle, 90380 Roppe, aux horaires habituels d'ouverture au public. Le dossier sera également consultable sur le site Internet de Grand Belfort : www.grandbelfort.fr/roppe et les observations pourront être transmises par courriel à l'adresse suivante : mairie.roppe@wanadoo.fr ;
- toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du président de Grand Belfort ;
- une permanence sera assurée par le commissaire enquêteur afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public à la mairie de Roppe : jeudi 2 mai 2019 de 9 h à 12 h ; mercredi 15 mai 2019, de 14 h à 17 h ; mardi 21 mai 2019, de 16 h à 19 h ; samedi 1^{er} juin 2019, de 9 h à 12 h.

Décisions et conclusions de l'enquête : au terme de l'enquête, le conseil communautaire sera amené à se prononcer sur l'approbation du zonage d'assainissement. Dans un délai d'un mois après la fin de l'enquête et pendant un an, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à l'annexe de Grand Belfort, 4, rue Melville, 90000 Belfort, aux horaires habituels d'ouverture au public.

145605700

Territoire de Belfort
Commune de Roppe

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Élaboration du plan local d'urbanisme

Par arrêté n° 26/2019 en date du 8 avril 2019, une enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Roppe, d'une durée de 31 jours, est prescrite du jeudi 2 mai à 9 h au samedi 1^{er} juin 2019 inclus à 12 h.

Au terme de la procédure, le projet d'élaboration du PLU sera approuvé par délibération du conseil municipal.
Le commissaire enquêteur est M. Christian PAGANESSI, en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable : sur Internet, à l'adresse suivante : www.roppe.fr, rubrique mairie, urbanisme, plan local d'urbanisme.

Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : mairie.roppe@wanadoo.fr. Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site susmentionné ;
- sur support papier, en mairie de Roppe, siège de l'enquête. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets nommés, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture de la mairie ;
- sur un poste informatique, en mairie de Roppe, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : lundi, mardi et jeudi de 11 h 30 à 12 h 15 et de 16 h 30 à 17 h 30 - mercredi de 10 h à 12 h 15 et de 14 h 30 à 17 h 30 - vendredi de 11 h 30 à 12 h 15 et samedi de 9 h à 11 h 30.

Le dossier d'enquête publique est constitué :
- du dossier de PLU, comprenant les cinq pièces suivantes : un rapport de présentation, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), un règlement et des annexes ;
- des autres pièces exigées par l'article R.123-8 du Code de l'environnement, notamment les avis des personnes publiques associées.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête des lapublication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : mairie de Roppe, 33, avenue De-Gaulle, 90380 Roppe, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de Roppe aux jours et horaires suivants : jeudi 2 mai 2019 de 9 h à 12 h ; mercredi 15 mai 2019 de 14 h à 17 h ; mardi 21 mai 2019 de 16 h à 19 h ; samedi 1^{er} juin 2019 de 9 h à 12 h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Roppe, aux jours et heures habituels d'ouverture, et en Préfecture du Territoire de Belfort, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

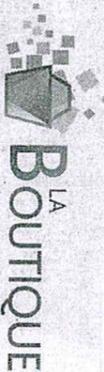
Des informations sur le projet peuvent être demandées à M. Louis HELLMANN, maire de Roppe, 33, avenue De-Gaulle, 90380 Roppe, téléphone : 03.84.29.91.70, courriel : mairie.roppe@wanadoo.fr.

145900

Announces légales

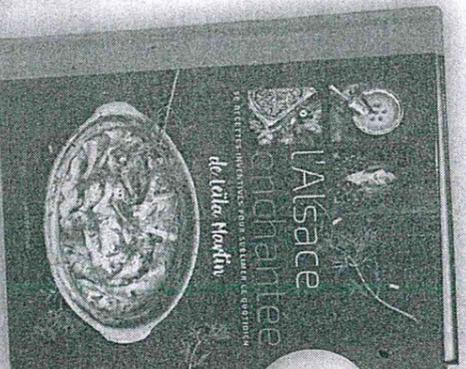
TRANSMETTES VOS FICHIERS AU FORMAT WORD

lerlegales@estrepublikain.fr



L'Alsace ENCHANTEE

50 recettes faciles inspirées du patrimoine culinaire régional et enrichies d'inspirations multiples. Une Alsace hors des sentiers battus, vraiment magique !



22€ 128 PAGES

BON DE COMMANDE

> Je joins mon règlement par chèque bancaire à l'ordre de L'EST RÉPUBLICAIN QUANTITÉ

L'Alsace enchantée

TOTAL DE VOTRE COMMANDE : 22€ + 4€ de frais de port par ouvrage

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 E-mail : Date de naissance :
 Téléphone : Téléphone portable :
 ou commandez en ligne sur estrepublikain.fr ou vosgesmatin.fr - Onglet boutique

X

28 006